

## 13. MAÇON, PLATRIER





## SOMMAIRE

<b><u>I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE .....</u></b>	<b><u>3</u></b>
I.1 - PRINCIPALES OPERATIONS .....	3
I.2 - MATIERES PREMIERES .....	3
I.3 - PRODUITS UTILISES.....	3
I.4 - GRANDEUR CARACTERISTIQUE DE L'ACTIVITE .....	3
I.5 - RUBRIQUE ICPE ET ARRETE SPECIFIQUE A L'ACTIVITE .....	4
<b><u>II - REPRESENTATIVITE .....</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>III - REJETS, DECHETS ET PRODUITS DANGEREUX DE L'ACTIVITE .....</u></b>	<b><u>6</u></b>
III.1 - PRINCIPALES OPERATIONS.....	6
III.1.1 - chargement, dechargement et stockage.....	6
III.1.2 - demolition .....	7
III.1.3 - pose d'ouvrage.....	8
III.1.4 - nettoyage du materiel .....	9
III.2 - DONNEES DISPONIBLES SUR LES REJETS DE L'ACTIVITE .....	10
III.2.2 - Rappel des valeurs de rejets admissibles au réseau public d'assainissement.....	10
III.3 - SCHEMA DE SYNTHESE DE LA PROBLEMATIQUE .....	11
III.4 - SYNTHESE DES PROBLEMATIQUES LIEES A L'ACTIVITE .....	12
III.4.1 - Rejets de l'activité .....	12
A - Caractérisation des rejets .....	12
B - Paramètres de suivi des rejets .....	12
C - Déchets de l'activité .....	12
D - Produits dangereux de l'activité .....	12
III.4.2 - Impacts de l'activité sur les réseaux, les stations d'épuration et le milieu.....	13
<b><u>IV - SOLUTIONS POUR LE SECTEUR D'ACTIVITE .....</u></b>	<b><u>14</u></b>
IV.1 - SOLUTIONS POUR LES REJETS.....	14
IV.1.1 - Problématiques et solutions pour les rejets de l'activité.....	14
IV.1.2 - Synthèse des solutions.....	15
IV.1.3 - Traitement des rejets de lavage du matériel.....	16
A - la decantation .....	16
IV.2 - DECHETS .....	17
IV.3 - GESTION DES PRODUITS DANGEREUX .....	18
<b><u>V - BIBLIOGRAPHIE .....</u></b>	<b><u>19</u></b>







## I - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

### I.1 - PRINCIPALES OPERATIONS





Ce secteur regroupe toutes les activités de second œuvre des travaux du bâtiment : construction de cloisons, isolation sonore et thermique... Les activités de gros œuvres sont traitées dans le secteur BTP/ gros œuvre.

Les principaux procédés sont :



-  Chargement, déchargement et stockage,
-  Démolition,
-  Ouvrage, pose,
-  Nettoyage du matériel.

*L'activité désamiantage est très spécifique et n'est pas traité dans notre étude.*



### I.2 - MATIERES PREMIERES

-  Plâtre,
-  Ciment,
-  Granulats (sables, gravillons),
-  Briques, parpaing.

### I.3 - PRODUITS UTILISES

-  Adjuvant bétons et ciment (résines, produits hydrofuges, anti-mousse),
-  Huiles de décoffrage.

### I.4 - GRANDEUR CARACTERISTIQUE DE L'ACTIVITE



-  Nombre de salariés,
-  Chiffre d'affaire





### I.5 - RUBRIQUE ICPE ET ARRETE SPECIFIQUE A L'ACTIVITE

N°	A - Nomenclature des installation classées	
	Désignation de la rubrique	A, D, S C (1)
2940	<p>Vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. (application, cuisson, séchage de) sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile) à l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des activités de traitement ou de goudrons, d'asphaltes, de brais et de matières bitumineuses, couvertes par la rubrique 1521,</li> <li><sup>1</sup>- des activités couvertes par les rubriques 2445 et 2450,</li> <li><sup>1</sup>- des activités de revêtement sur véhicules et engins à moteurs couvertes par la rubrique 2930, <sup>1</sup>- ou de toute autre activité couverte explicitement par une autre rubrique.</li> </ul> <p>1. Lorsque les produits mis en oeuvre sont à base de liquides et lorsque l'application est faite par procédé « au trempé ». Si la quantité maximale de produits susceptible d'être présente dans l'installation est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) supérieure à 1 000 l</li> <li>b) supérieure à 100 l, mais inférieure ou égale à 1 000 l</li> </ul> <p>2. Lorsque l'application est faite par tout procédé autre que le « trempé » (pulvérisation, enduction). Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en oeuvre est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) supérieure à 100 kg/j</li> <li>b) supérieure à 10 kg/j, mais inférieure ou égale à 100 kg/j</li> </ul> <p>3. Lorsque les produits mis en oeuvre sont des poudres à base de résines organiques. Si la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en oeuvre est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) supérieure à 200 kg/j</li> <li>b) supérieure à 20 kg/j, mais inférieure ou égale à 200 kg/j</li> </ul> <p><i>Nota.</i> - Le régime de classement est déterminé par rapport à la quantité de produits mise en oeuvre dans l'installation en tenant compte des coefficients ci-après. Les quantités de produits à base de liquides inflammables de 1ère catégorie (point éclair inférieur à 55 °C) ou de liquides halogénés, dénommées A, sont affectées d'un coefficient 1. Les quantités de produits à base de liquides inflammables de 2ème catégorie (point éclair supérieur ou égal à 55 °C) ou contenant moins de 10 % de solvants organiques au moment de l'emploi, dénommées B, sont affectées d'un coefficient 1/2. Si plusieurs produits de catégories différentes sont utilisés, la quantité Q retenue pour le classement sera égale à : <math>Q=A+ B/2</math>.</p>	<p>A DC</p> <p>A DC</p> <p>A DC</p>

(1) A : Autorisation, D : Déclaration, S : Servitude d'utilité publique, E : Enregistrement, C : soumis à contrôle périodique prévu par l'article L512-11 du code de l'environnement




-  Arrêté du 02/05/02 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique 2940
-  Arrêté du 15/12/09 modifiant l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, ainsi que les arrêtés de prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous les rubriques n°s 1433, 2330, 2345, 2351, 2360, 2415, 2450, 2564, 2661, 2685, 2930 et 2940



-  Arrêté du 15/07/09 modifiant l'arrêté du 2 mai 2002 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique 2940 : Utilisation (application, cuisson, séchage) de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc., sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile), à l'exclusion des activités couvertes par d'autres rubriques dont les rubriques 1521, 2445, 2450
-  Arrêté du 24/11/06 modifiant l'arrêté du 2 mai 2002 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique 2940 relative à l'utilisation (application, cuisson, séchage) de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc., sur support quelconque (métal, bois, plastique, cuir, papier, textile), à l'exclusion des activités couvertes par d'autres rubriques dont les rubriques 1521, 2445, 2450.

## II - REPRESENTATIVITE

La représentativité est basée sur le nombre total d'établissements issu du « listing entreprises » de l'INSEE (données 2009) défini dans le périmètre de l'étude PME-PMI :

-  **24 secteurs d'activité**
-  **142 codes Naf**
-  **3687 établissements.**

NAF	Activité	Nombre d'entreprises		
		CALB	Chambéry M°	Autres
43.31Z	Travaux de plâtrerie	30	63	9
43.99C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	53	93	9
43.33Z	Travaux de revêtement des sols et des murs	27	60	8
<b>TOTAL</b>	<b>3/142</b>	<b>110/1162</b>	<b>216/2286</b>	<b>26/239</b>
<b>TOTAL CISALB</b>		<b>352/3687</b>		
<b>Représentativité</b>		<b>9%</b>	<b>9%</b>	<b>11%</b>

**Remarque :** A noter, certains établissements de ce listing sont répertoriés dans plusieurs secteurs d'activité.



### III - REJETS, DECHETS ET PRODUITS DANGEREUX DE L'ACTIVITE

#### III.1 - PRINCIPALES OPERATIONS

<b>III.1.1 - CHARGEMENT, DECHARGEMENT ET STOCKAGE</b>
<b>Description de l'opération</b>
Les entreprises disposent sur sites et sur chantier des zones de stockages extérieures pour les matériaux (sables, ciment, plâtre, briques, parpaing...) et les déchets. Les opérations de chargement et de déchargement présentent un risque de déversement accidentel.
<b>Entrants</b>
<b>Eau</b>
Pas d'eau utilisée pour cette opération.
<b>Produits</b>
Produits stockés.
<b>Sortants</b>
<b>Rejets</b>
<b>Eaux de ruissellement des zones de stockage</b> <b>Quantité :</b> Très variable en fonction des précipitations. <b>Qualité :</b> Rejet chargé en MEST <b>Paramètres de suivi :</b> MEST, DCO, DBO5, pH, HCT <b>Destination(s) pratiquée(s) :</b> Réseau EP du chantier ou du site Milieu naturel
<b>Déversement accidentel</b> <b>Qualité :</b> Huiles de décoffrage, ciment, plâtre... <b>Destination(s) pratiquée(s) :</b> Réseau EP (A proscrire) Milieu naturel (A proscrire)
<b>Déchets liquides</b>
Pas de déchet liquide
<b>Déchets solides</b>
<b>Palettes, cagettes, cartons, plastiques (non dangereux)</b> <b>Destination(s) pratiquée(s) :</b> Réutilisation, déchetterie, recyclage, prestataire.



### III.1.2 - DEMOLITION

#### Description de l'opération

Une partie du travail de maçonnerie et plâtrerie consiste à la réhabilitation de bâtiments anciens. Il s'agit généralement de travaux de second œuvre de réaménagement intérieur, d'isolation sonore ou thermique...

La réhabilitation comprend généralement deux phases :

- une phase de démolition : les cloisons sont démolis, les portes et les faux-plafond arrachés, les revêtements muraux décollés, etc...
- Une phase de travaux de second œuvre, considérée dans l'opération suivante.

Les travaux de réhabilitation sont, en raison de la phase de démolition, responsables de 80% des déchets totaux du BTP en masse (en prenant en compte les déchets de démolition de gros œuvre).

#### Entrants

##### Eau

Pas d'eau utilisée pour cette opération.

##### Produits

Pas de produit entrant dans cette opération.

#### Sortants

##### Rejets

Pas de rejet

##### Déchets liquides

Pas de déchet liquide

##### Déchets solides

**Déchets inertes de démolition de second œuvre : placoplâtre, laines minérales, verre, pierres naturelles, sables... (inertes).**

**Destination(s) pratiquée(s) :**

Réutilisation, déchetterie

**Déchets banals de démolition de second œuvre : bois non traités, plastiques, tapisserie... (non dangereux).**

**Destination(s) pratiquée(s) :**

Recyclage, réutilisation, déchetterie, prise en charge par un prestataire.

**Déchets dangereux de démolition de second œuvre : néons, bois traité peint ou vernis, colles**

**Destination(s) pratiquée(s) :**

Déchetterie, prise en charge par un prestataire



### III.1.3 - POSE D'OUVRAGE

#### Description de l'opération

Les chantiers de second œuvre sont tous les travaux ne touchant pas à la structure même d'un bâtiment : réalisation de cloisons et d'isolation, pose d'enduits, de faux-plafond, de dalle...  
Ils comprennent aussi tous les travaux de maçonnerie extérieure : terrasse, murs de clôture...  
Du ciment est gâché (mêlé avec de l'eau) pour former le liant nécessaire à la pose des briques, parpaing...  
Du béton, fabriqué sur place dans une bétonnière, est aussi parfois utilisé.

Le plâtre de construction peut se présenter sous deux formes :

- sous la forme d'une poudre blanche à gâcher pour obtenir une substance crémeuse. Cette dernière sera appliquée sur les murs. En séchant, elle formera une couche solide de plâtre.
- Sous la forme de plaques de « placo-plâtre ». Le plâtre se présente alors sous la forme de plaques déjà solides à poser directement sur les murs, sans attendre le séchage.

Pour réaliser des ouvrages en béton, il est nécessaire de réaliser des coffrages, le plus souvent en métal. De l'huile de décoffrage est pulvérisée sur les coffrages avant le coulage du béton afin de faciliter leur retrait au moment du décoffrage. Cette huile suinte généralement du mur et des coffres après l'opération, et est parfois récupérée à l'aide d'un racloir.

#### Entrants

##### Eau

Eau potable ou de forage pour le gâchage du ciment et de plâtre

#### Produits

Granulats (non dangereux)  
Ciments (non dangereux)  
Adjuvants du ciment (dangereux)  
Huiles de décoffrage minérales (dangereux)  
Adjuvants de plâtre (dangereux)  
Plâtre en poudre (non dangereux)

#### Sortants

##### Rejets

#### Eaux de ruissellement des zones de chantier

**Quantité :**  
Très variable en fonction des précipitations.

**Qualité :**  
Rejet chargé en MEST et huile de décoffrage

**Paramètres de suivi :**  
MEST, DCO, DBO5, pH, HCT

**Destination(s) pratiquée(s) :**  
Réseau EP du chantier ou du site  
Milieu naturel

#### Déchets liquides

##### Huiles de décoffrage (dangereux)

**Destination(s) pratiquée(s) :**  
Milieu naturel (à proscrire), prise en charge par un prestataire

#### Déchets solides

##### Déchets pâteux inertes de restant de gâchés :

**Destination(s) pratiquée(s) :**  
Déchetterie, réutilisation  
Réseau EP ou milieu naturel (à proscrire)

##### Déchets inertes de travaux de second œuvre : chutes

**Destination(s) pratiquée(s) :**  
Déchetterie, réutilisation





### III.1.4 - NETTOYAGE DU MATERIEL

#### Description de l'opération

Le matériel (bétonnière, bac à gâcher, truelle, pelle ...) est lavé sur une aire de nettoyage situé sur le chantier ou sur le site de l'entreprise.

#### Entrants

##### Eau

Eau potable ou eau de forage

#### Produits

Pas de produit entrant dans cette opération.

#### Sortants

##### Rejets

#### Eau de nettoyage du matériel de chantier

##### Quantité :

De l'ordre de la centaine de litres par jour sur un chantier de taille moyenne

##### Qualité :

Rejet chargé en MEST, pH basique

##### Paramètres de suivi :

MEST, DCO, DBO5, pH.

##### Destination(s) pratiquée(s) :

Milieu naturel (à proscrire sans prétraitement)

Réseaux EU (à proscrire sans prétraitement)

Réseau EP (à proscrire sans prétraitement)

#### Déchets liquides

Pas de déchet liquide

#### Déchets solides

Pas de déchet solide



### III.2 - DONNEES DISPONIBLES SUR LES REJETS DE L'ACTIVITE

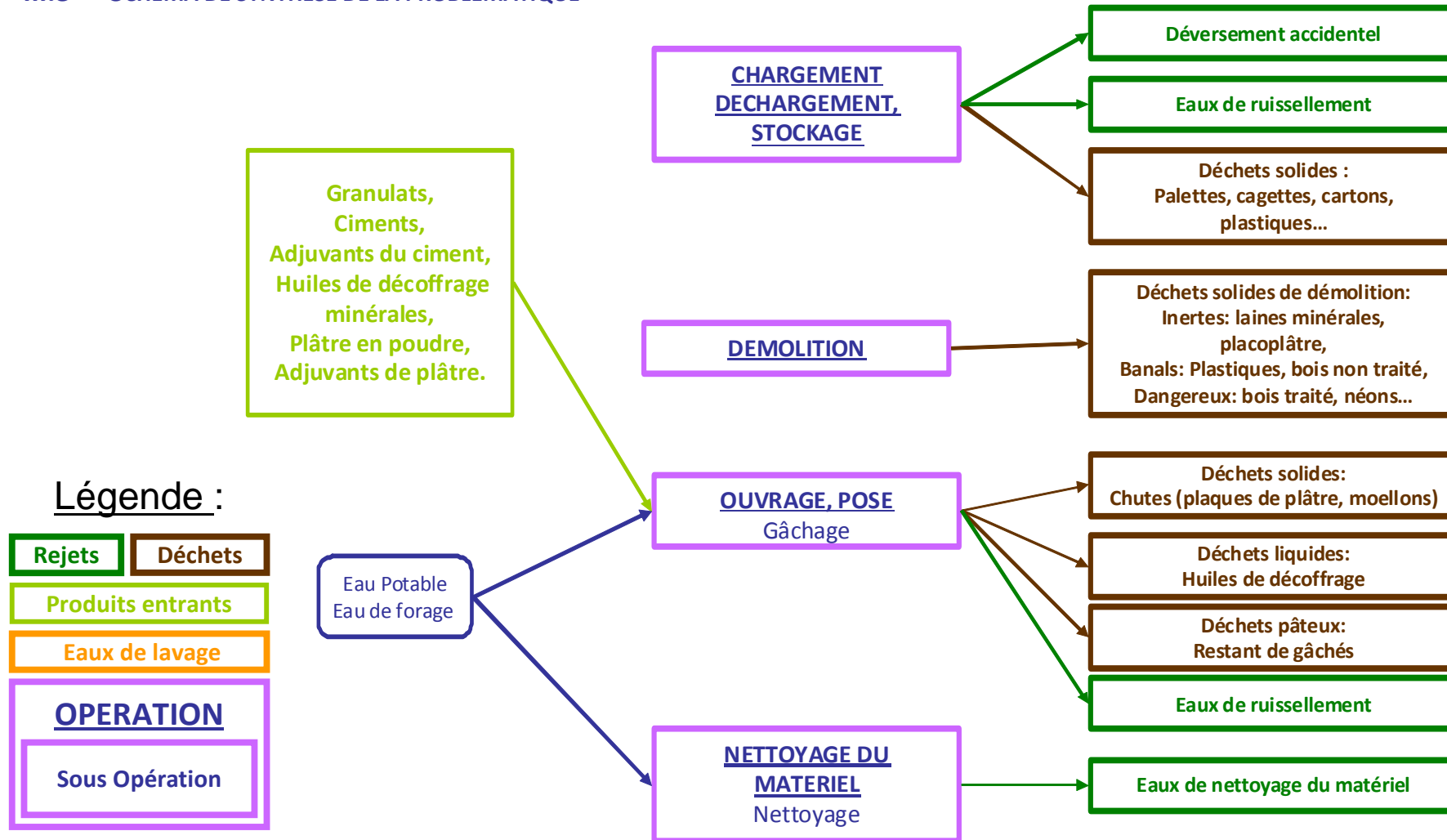
**Remarque :** Pas de données disponibles pour cette activité. Néanmoins, on estime que les rejets ont des qualités similaires à ceux du secteur BTP.

#### III.2.2 - RAPPEL DES VALEURS DE REJETS ADMISSIBLES AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

	<b>Règlement d'assainissement (eaux usées)</b>					
	pH	MEST en mg/l	DCO en mgO <sub>2</sub> /l	DBO <sub>5</sub> en mgO <sub>2</sub> /l	DCO/ DBO <sub>5</sub>	Ntk en mg/l
<b>Chambéry Métropole</b>	<b>5,5&lt;pH&lt;8,5</b>	<b>1000</b>	<b>1500</b>	<b>800</b>	<b>&lt;3</b>	<b>150</b>
<b>CALB</b>	<b>5,5&lt;pH&lt;8,5</b>	<b>1000</b>	<b>1500</b>	<b>800</b>	<b>&lt;3</b>	<b>150</b>



III.3 - SCHEMA DE SYNTHESE DE LA PROBLEMATIQUE





### **III.4 - SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'ACTIVITÉ**

#### **III.4.1 - REJETS DE L'ACTIVITÉ**






##### **A - CARACTÉRISATION DES REJETS**

Les rejets de l'activité ont donc les caractéristiques suivantes :

-  chargés en MES
-  alcalins (en cas de présence de béton ou de ciment)

##### **B - PARAMÈTRES DE SUIVI DES REJETS**

Les principaux paramètres de suivi des rejets sont donc :

-  MES,
-  DCO,
-  DBO5,
-  pH,
-  HCT.

##### **C - DÉCHETS DE L'ACTIVITÉ**

Le secteur maçonnerie est générateur d'une très grande quantité de déchet en volume et en masse en raison des activités de démolition.

Ce sont d'abord les déchets inertes.

L'activité produit par contre peu de déchets dangereux : huiles de décoffrages.

##### **D - PRODUITS DANGEREUX DE L'ACTIVITÉ**

Les seuls produits dangereux de l'activité sont les huiles de décoffrage.



### III.4.2 - IMPACTS DE L'ACTIVITE SUR LES RESEAUX, LES STATIONS D'EPURATION ET LE MILIEU

Evaluation de la problématique :

	nulle		faible		Moyenne		Forte
--	-------	--	--------	--	---------	--	-------

OPERATIONS	IMPACT											
	RESEAUX EAUX USEES			RESEAUX EAUX PLUVIALES			STATION			MILIEU		
	Obturation	Dégradation physico-chimique	Personnel d'intervention	Obturation	Dégradation physico-chimique	Personnel d'intervention	Prétraitements	Traitement biologique	Boues	Physique	Nutritif	Toxique
Eaux de ruissellement des zones de stockage				X						X		
				Risque d'encombrement des réseaux par des rejets chargés en MES (ciment, plâtre)						Risque de sédimentation et de coloration par des rejets chargés en MES (ciment, plâtre)		
Déversement accidentel				X	X	X				X		X
				Risque d'encombrement des réseaux par des rejets chargés en MES et risque de dégradation des réseaux et d'intoxication du personnel par des rejets corrosifs et nocifs (huile de décoffrage)						Risque de sédimentation et de coloration par des rejets chargés en MES (ciment, plâtre) et Risque d'altération du développement de la faune aquatique par des rejets nocifs (huile de décoffrage)		
Eaux de ruissellement des zones de chantier				X	X					X		X
				Risque d'encombrement des réseaux par des rejets chargés en MES et risque de dégradation des réseaux et par des rejets corrosifs						Risque de sédimentation et de coloration par des rejets chargés en MES (ciment, plâtre) et Risque d'altération du développement de la faune aquatique par des rejets nocifs (huile de décoffrage)		
Restants de gâchés (mauvaises pratiques)				X	X	X				X		
				Risque d'encombrement des réseaux par des rejets chargés en MES et risque de dégradation des réseaux et d'intoxication du personnel par des rejets corrosifs						Risque de sédimentation et de coloration par des rejets chargés en MES (ciment, plâtre)		
Eau de nettoyage du matériel	X	X	X	X	X	X				X		
	Risque d'encombrement des réseaux par des rejets chargés en MES et risque de dégradation des réseaux et d'intoxication du personnel par des rejets corrosifs			Risque d'encombrement des réseaux par des rejets chargés en MES et risque de dégradation des réseaux et d'intoxication du personnel par des rejets corrosifs						Risque de sédimentation et de coloration par des rejets chargés en MES (ciment, plâtre)		



## IV - SOLUTIONS POUR LE SECTEUR D'ACTIVITE

### IV.1 - SOLUTIONS POUR LES REJETS

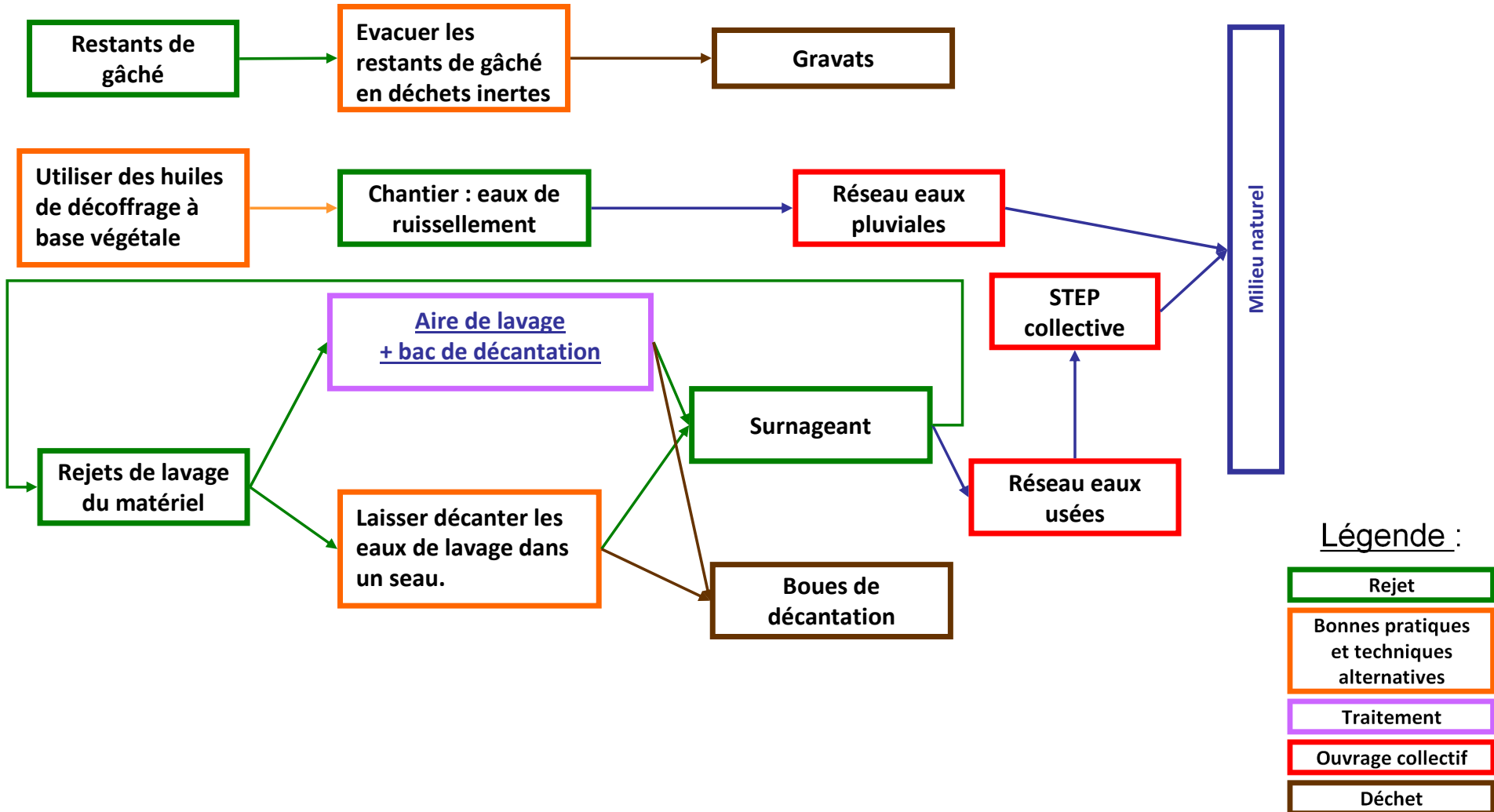
#### IV.1.1 - PROBLEMATIQUES ET SOLUTIONS POUR LES REJETS DE L'ACTIVITE

Rejets de l'activité	Caractéristiques des rejets	Bonnes pratiques et solutions d'amélioration	Solutions de traitement des rejets
Déchargement et stockage : Eaux de ruissellement	Chargée en MES	Stocker les déchets dangereux à l'abri.	Sans objet
Chantier : eaux de ruissellement	Potentiellement chargé en MES, en hydrocarbure,	Privilégier l'utilisation d'huile de décoffrage à base végétale	Sans objet
Chargement et stockage : Rejet accidentel	Potentiellement chargé en MES, en hydrocarbure, avec un pH basique.	Maintenir un chantier propre	<b>Voir fiche solution « pollution accidentelle »</b>
Restants de gâchés	Pâteux, basique	Ne pas rejeter. Traiter avec les autres déchets inertes.	Sans objet
Nettoyage du matériel	Basique, chargé en MES	Nettoyer le matériel sur une zone équipée d'un dispositif de drainage et de traitement des effluents.  Pour le petit matériel, récupérer les effluents de nettoyage dans un seau et laisser décanter. Recycler alors l'eau pour d'autres nettoyages ou la rejeter au réseau EU ou EP. Recycler les résidus de la décantation ou les considérer comme des déchets inertes.	<b>Voir traitement des rejets de lavage du matériel</b>

**Remarque :** Il est rappelé que tout branchement d'eaux usées non domestiques au réseau d'assainissement collectif (eaux usées et eaux pluviales) doit être pourvu d'un regard de contrôle implanté en limite de propriété (**voir fiche solution « Regard de contrôle »**).



IV.1.2 - SYNTHÈSE DES SOLUTIONS





### IV.1.3 - TRAITEMENT DES REJETS DE LAVAGE DU MATERIEL

#### A - LA DECANTATION

##### Objectif

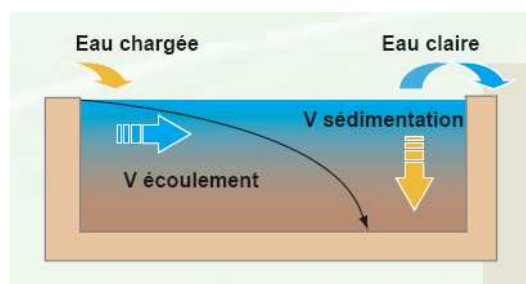
**Paramètre visé :** MES

Pour les entreprises équipées d'un aire de lavage pour le matériel (hors équipement motorisé : voir lavage de véhicule), la zone de lavage peut être équipée d'une fosse de décantation pour limiter le rejet d'effluent boueux ou de laitances de bétons.

##### Descriptif

Les eaux de lavage sont collectées et réceptionnées dans un bassin de décantation. des parois intermédiaires peuvent favoriser la rétention des boues décantées.

L'eau claire surnageante peut être rejetée ou réutilisée pour la fabrication du béton.



##### Dimensionnement

Les bassins sont le plus souvent de type « couloirs ». Les vitesses d'écoulement doivent être faibles pour permettre aux fines de se déposer.

Il s'agit de dimensionner un volume de stockage pour ces effluents en fonction :

- des fréquences d'utilisation de l'autolaveuse,
- des volumes de vidanges,
- des fréquences d'enlèvements des déchets souhaitées

##### Exploitation

Evacuation régulière des boues décantées.

##### Performances

Abattement des MES

##### Coûts

##### Investissement

De 500 à 1000 € /m<sup>3</sup> de bassin

##### Exploitation :

Evacuation des boues

##### Déchets

**Boue de décantation (déchet non dangereux)**

**Destination(s) pratiquée(s) :**

Prise en charge par un prestataire





## IV.2 - DECHETS

Légende :

Non concerné
Autorisé
Autorisé si accepté
Interdit

Déchets de l'activité BTP								
Type de déchets	Stockage	Collecte				Solution de traitement		
		Ordures ménagères	Apport en déchetterie	Prestataire	Reprise fournisseur	Valorisation	Traitement	Mise en décharge
Déchets non dangereux								
Bois et les sous-produits	Tri par type de filière, Stockage à l'abri de l'humidité pour la valorisation énergétique.					Compostage Réemploi, Recyclage (paillage, fabrication de panneaux, de charbon de bois, de pâte à papier)	Incinération avec valorisation énergétique	
Métaux	Tri par catégorie					Réemploi, Recyclage		
Plastiques	Tri par type de plastique, Compactage conseillé pour réduire le volume					Réemploi, Valorisation chimique, Recyclage	Incinération avec traitement des fumées	
Papiers et cartons	Compactage conseillé pour réduire le volume, Stockage à l'abri de l'humidité pour la valorisation énergétique					Réemploi, Recyclage	Valorisation énergétique, Brûlage interdit à l'air libre	
Verre	Tri par type de matériau					Réemploi, Recyclage	Incinération	
Autres déchets non dangereux de maçonnerie (déchets banals ou inertes): tapisserie, laine minérale...	Tri par type de filière					Recyclage pour les déchets inertes		
Plâtre en surplus, placoplâtre, restant de gâché	Stockage à l'abri de l'humidité					Réemploi, Recyclage		
Déchets dangereux								
Bois et sous-produits du bois traités ou souillés	Stockage sur rétention et séparément des déchets non souillés					Réemploi pour emballages, Recyclage (papeterie)	Incinération avec valorisation énergétique	
Huiles de décoffrage	Stockage sur rétention						Incinération avec valorisation énergétique	

Voir la fiche solution « Déchets ».



### IV.3 - GESTION DES PRODUITS DANGEREUX

	Dangereux	Non Dangereux	Commentaires
Adjuvants bétons	X		
Huiles de décoffrage	X		
<b>Recommandations</b>			

Voir la fiche solution «Produits Dangereux » pour les préconisations de stockage



## V - BIBLIOGRAPHIE

- |        |   |                |      |
|--------|---|----------------|------|
| 13.01. | ECO-Guide professionnel : Chantiers du bâtiment               | Les éco-gestes |      |
| 13.02. | Cahier des charges : chantier propre                          | SIEMP          |      |
| 13.03. | Quelles solutions pour le recyclage des déchets du bâtiment ? | CSTC           | 2005 |
| 13.04. | Huiles de décoffrage  | OPPBTB         |      |